

REGLEMENT TOURNOI DE SAINTE HELENE 2022

N° d'autorisation :



- Article 1 :** Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux catégories pouvant évoluer en senior (homme et femme) pour les disciplines SH, SD, DH, DD et DM et les tableaux N, R, D, P et NC.
- Article 2 :** Les joueurs inscrits ont l'obligation d'avoir la licence compétition pour la saison en cours.
- Article 3 :** Le juge-arbitre est Thierry Detcheberry.
- Article 4 :** Le tournoi est limité à 280 joueurs suivant l'ordre d'arrivée des courriers accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque tableau. L'inscription est possible sur trois tableaux. Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, regrouper ou annuler certains tableaux en accord avec le juge-arbitre si le nombre d'inscrit est insuffisant (moins de 4 joueurs ou paires).
- Article 5 :** Tous les tableaux débiteront en poules puis en élimination directe. La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badplus. Le nombre de sortants par poule sera de 2 dans des poules de 3 ou 4.
- Article 6 :** La date limite d'inscription est le **07 octobre 2022** (cachet de la poste faisant foi) et le tirage au sort aura lieu le **09 octobre 2022**.
- Article 7 :** Les droits d'inscriptions sont fixés à 15€ pour 1 tableau et 22€ pour 2 tableaux. Les inscriptions peuvent être individuelle ou par club. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait non justifié après le **09 octobre 2022** date du tirage au sort des poules.
- Article 8 :** Les joueurs doivent être présents dans la salle 30 min avant le début de leur match. Tout joueur absent sur le terrain 5 min après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre. Le temps de repos sera de 20 min minimum et le temps d'échauffement sur le terrain de 3 min.
- Article 9 :** Les matchs seront en auto-arbitrage sauf demande au juge-arbitre.
- Article 10 :** Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués FFBad. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont :
- Babolat 2 les joueurs classés
- Babolat CUP pour les joueurs NC
Des boîtes de volants seront en vente sur le tournoi.
- Article 11 :** Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad. Un volant touchant les structures sera remis deux fois au service et compté « faute » durant l'échange.
- Article 12 :** Les feuilles d'inscription devront nous parvenir au plus tard le **08 octobre 2022**, accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre de : **CASH BADMINTON**, et adressées à :
Guillaume HAENSLER – 9, allée des Ajoncs – 33480 Sainte Hélène. Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.
- Article 13 :** Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, les arbitres et les membres du comité d'organisation.
- Article 14 :** Tout forfait doit être justifié auprès des organisateurs et du JA pendant la compétition et le justificatif doit être transmis à la Ligue dans un délai de 5 jours si celui-ci n'a pu être remis le jour de la compétition au JA.
- Article 15 :** Les récompenses pour tous les tableaux seront des tubes de volants ainsi que 70 bouteilles de vins.